COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 07 décembre 2021 à 20h 00 salle Gaston Chérau

Présents : Mmes. Brault, Delaune, Guilloy, Petit, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Lepetit, Leroy-Battu, Montiège, Renaud, Touzet.
Absent (s) :
Secrétaire : Mme Brault

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu de conseil municipal – 09 novembre 2021
- Approbation du rapport 2020 du service Assainissement (RPQS 2020)
- Délibération des tarifs de l'assainissement – année 2022
- Etude et délibération demande subvention voyage scolaire RPI Lignac Prissac
- Délibération traitement des biens vacants dans le cadre de l'OPAH du PNR de la Brenne
- Etude et délibération groupement d'achat d'énergie avec le SDEI
- Vente d'un bien communal
- Questions diverses

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le maire revient sur certains points qui avaient été abordés :
- le ralentisseur dans le bourg a été refait.
- Abribus à La Rochechevreux : la plateforme est construite, la pose de l'abribus est prévue jeudi 09 décembre.
- Salle Gaston Chérau : la climatisation réversible est opérationnelle, il sera possible de programmer le chauffage les jours où des activités ont lieu dans cette salle.
- Illuminations de Noël : les guirlandes et décorations sont installées, les agents communaux se chargeront des derniers branchements électriques.

2. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT (RPQS) - 2020

Comme chaque année, le maire présente un rapport relatif au service « assainissement » de la commune.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce document, le conseil municipal adopte le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et décide sa mise en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté du 26 juillet 2010.

3. TARIFS 2022 DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le maire présente au conseil municipal trois simulations de tarifs pour la facturation du service « assainissement collectif » à compter du 1er janvier 2022.

Il propose aux élus d'appliquer une augmentation de 2 % aux tarifs actuels.
Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve cette proposition et vote les tarifs (Hors Taxes) suivants :
- Abonnement : 63,88 euros annuel
- Consommation : 0,82 euros par m^3 consommé

4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE – ÉCOLE DE LIGNAC

Le directeur de l'école de Lignac a adressé une demande de subvention pour un séjour au ski en 2022, séjour qui aurait dû avoir lieu en 2021, mais qui a été reconduit en raison de la crise sanitaire.

Il présente le plan de financement de ce voyage :

Participations des familles	= 4 165 €
Commune de Lignac	= 4 507 €
Commune de Prissac	= 4 507 €
Coopérative scolaire	= 2 501 €
Total	**= 15 680 €**

Le coût du projet est plus élevé que celui de 2021, car il concerne 49 élèves au lieu de 42 l'année précédente.
Le maire rappelle que la commune de Prissac a déjà versé 1 842.50 euros fin 2020

Après discussion, le conseil municipal accorde à l'école de Lignac une subvention totale de 4 507 € (dont 1 842.50 € ont déjà été versés sur le budget 2020) et valide le solde à verser sur le budget 2022, soit 2 664,50 euros, dès lors que le séjour sera définitivement confirmé.

5. TRAITEMENT DE LA VACANCE DES BIENS EN CENTRE-BOURG – OPAH DU PARC DE LA BRENNE

Le Parc naturel régional de la Brenne lance une nouvelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui, entre autres, vise à favoriser la remise sur le marché des logements vacants, en cohérence avec les grandes lignes du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT de la Région) et le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le Parc de la Brenne propose à la mairie de Prissac la signature d'un avenant à la convention OPAH, avec un engagement d'actions sur 5 ans.

A ce stade, les élus estiment ne pas avoir suffisamment d'informations et de visibilité sur les tenants et les aboutissants des « actions » et de leurs financements.

Le conseil municipal, en accord avec le maire, demande le report de ce sujet à une réunion ultérieure.

6. ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT D'ACHAT « ENERGIES »

Le maire expose que le SDEI propose aux établissements publics d'adhérer à un groupement d'achat d'énergies (électricité et/ou gaz). Le groupement « POLE ENERGIE CENTRE » négocie les tarifs et se charge des appels d'offre. Actuellement, les adhérents constatent en moyenne un gain financier entre 7 et 10 %.
A la lecture des documents transmis au conseil municipal, les élus s'interrogent sur le financement du coût de la rémunération du groupement d'achat.
Après discussion, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement d'achat et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.
L'année 2022 sera l'année du lancement de l'appel d'offres ; les nouveaux marchés seront effectifs au 1er janvier 2023.

7. VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL

Dans le cadre d'un projet d'activité professionnelle, un habitant de Prissac souhaite acquérir un bien immobilier dont la commune de Prissac est propriétaire. Il s'agit du bien sis 15 Rue Roland Meignein, parcelle cadastrée AB 362.

Après discussion, le conseil municipal, est favorable à la vente du bien immobilier et charge le maire de négocier le prix de vente, avec un prix « plancher » de 150 000 euros.

8. QUESTIONS DIVERSES

<u>École</u>

- Après examen par la commission du personnel, la demande de l'agent qui souhaitait travailler à temps partiel 80 % est validée. Ce temps partiel est autorisé à compter du 1er janvier 2022, pour une durée initiale d'un an.
De ce fait, les plannings des agents de l'école seront actualisés, et un agent contractuel sera recruté à raison de 2,25 heures par semaine, le vendredi.

- Cantine à 1 € : le maire doit rencontrer Mme le maire de Lignac afin d'évoquer ce dossier (la question étant de savoir s'il est possible d'uniformiser les tarifs au niveau du RPI).
Pour le moment, au travers d'une convention triennale, l'État s'engage à verser une aide de 3 € par repas servi et facturé à 1 € (ou moins) pendant 3 ans (2021-2023). Rien n'est précisé quant au maintien de l'aide au-delà de cette échéance.
Si la commune décide de s'engager dans ce dispositif, le conseil municipal devra voter des nouveaux tarifs applicables selon le quotient familial des familles (3 tranches de tarifs sont à prévoir).
C'est un sujet qui sera probablement présenté plus en détails lors d'un prochain conseil municipal.

- Loi Égalim : adoptée par le Parlement le 2 octobre 2018, la loi Agriculture et Alimentation issue des États Généraux de l'Alimentation (EGAlim) prévoit un changement radical dans les cantines des établissements scolaires : 50% de produits locaux et/ou bio à l'horizon de 2022.
Ci-dessous un petit rappel des échéances :

« *Les dates butoirs de la mise en œuvre de la loi :*

- *À compter du 30 octobre 2019 : 1 menu végétarien par semaine,* ***en test pour 2 ans****.*
- *Courant de l'année 2020* ***:*** *Interdiction de la vaisselle en plastique à usage unique et des bouteilles d'eau plate en plastique et réduction et diagnostic du gaspillage alimentaire.*
- *À compter du 1er janvier 2022* ***:*** *Approvisionnement à hauteur de 50% en produits durables dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.*

A partir du 1er janvier 2025 : Interdiction des contenants de cuisson, réchauffe et service en plastique »

L'adjoint en charge des affaires scolaires, le maire, l'agent en charge de la cantine, en relation avec les commerçants locaux, se chargent de ce dossier pour atteindre les objectifs fixés par la loi Égalim. Mr Jouot souhaite réunir la commission école fin décembre, ou début janvier.

<u>Charpenet :</u>

De nouveaux habitants sont arrivés à Charpenet et se sont présentés en mairie. L'un d'entre eux est hollandais et a ramené le siège de sa société à Prissac. Il est répertorié à la chambre de commerce et d'industrie de l'Indre. Il conçoit des machines à souder le plastique.

Téléthon

Le maire souligne la bonne organisation du Téléthon 2021 et félicite tous les bénévoles, associatifs ou privés, qui se sont investis pour cette cause.
Les visiteurs ont apprécié les produits vendus et les activités proposées.
Le bénéfice net que la commune a reversé au Téléthon s'élève à 3 313 euros.

Pont de Vouhet

Le conseil départemental a voté en novembre une enveloppe de 560 000 euros de travaux pour la réfection de cet ouvrage.

Tour de table

Mme Petit demande où en est le projet de la création d'un garage automobile : le maire répond ne pas avoir avancé sur ce dossier

Mr Montiège, après lecture du compte-rendu de conseil communautaire, s'interroge sur le fait qu'aucun chantier de voirie ne soit programmé à Prissac. Le maire explique que la commune a déjà bénéficié d'une large enveloppe de travaux jusqu'à présent. D'autres communes ont aussi besoin de réfection de voirie.

Mme Brault rapporte une demande qui lui a été faite concernant l'éclairage public au Chipot.
Elle demande si l'impasse des acacias sera refaite car cette voie est très abîmée suite aux travaux du centre bourg. Le maire précise que cette réfection doit être faite par l'entreprise qui a dégradé l'impasse.

Mme Delaune informe que les membres du CCAS se réunissent jeudi 9 et vendredi 10 décembre pour confectionner les colis des aînés.

Mr Jouot a constaté la nécessité de boucher les trous dans le chemin entre les deux « Fillouses ».

Mr Renaud informe le conseil municipal du renouvellement de bureau du syndicat de transport scolaire d'Argenton. Mr Alain Bossard, maire de Celon est élu président de ce syndicat.

Mr Leroy—Battu demande s'il est possible d'implanter un panneau « voie sans issue » à l'entrée de la route qui mène à Fontmorand.

Mr Louveau rappelle que le ralentisseur du bourg a été refait…. Les usagers ne constatent pas vraiment de différence.

Mme Vannier demande au maire s'il organisera la cérémonie des vœux du maire en 2022. Mr Touzet se renseignera à la Préfecture sur les contraintes qui seront imposées selon l'évolution de la crise sanitaire à la rentrée de janvier.

Prochaine réunion de conseil : mardi 11 janvier 2022 à 20h.

Le maire lève la séance à 22h45